

dans les situations financières et économiques actuelles du pays qui ne permettent pas à des entreprises privées d'établir dans un futur proche des routes d'approvisionnement.

Comme il en est mentionné plus haut, en 1991 avant la fourniture du matériel dans le cadre du projet précédent, les pêcheurs côtiers ne pouvaient pas dépendre de la pêche seulement, par manque de matériel de pêche, la plupart de pêcheurs étaient donc obligés de cumuler l'agriculture, et seulement 30 % d'entre eux ont répondu que leur recette provient principalement des activités de pêche. Mais, lors de la prospection effectuée en 1994 après la fourniture du matériel, environ 60 % de ces artisans pêcheurs ont répondu que leur recette provient principalement de la pêche, ce qui démontre que le projet précédent a largement contribué à l'enracinement de la pêche parmi les pêcheurs et à l'accroissement de leur recette, et que le présent projet peut avoir pour effets bénéfiques plus que ceux du projet précédent.

La mise en place de la fabrique de glaces au centre de pêche d'Uracane pourra offrir des facilités non seulement aux pêcheurs et distributeurs qui sont les bénéficiaires directs, mais également elle pourra contribuer largement au balance financier de chaque Délégation Régionale qui envisage le système de gestion en autonomie financière sur la base de projet, et exercera une grande influence favorable sur la participation des pêcheurs de la région et sur tous les domaines des activités de soutien de la pêche artisanale.

Il ressort de ce qui vient d'être présenté que le présent Projet peut contribuer largement à l'encouragement de la pêche artisanale du pays, et que l'exécution du projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon est justifiée.

3. PROBLEMES A RESOUDRE ET SUGGESTIONS

a) Problèmes à résoudre

Continuité des activités de soutien par la Direction Générale de Développement de la Pêche Artisanale

Il est évident que le maintien des activités de soutien et le renforcement des moyens matériels et humains par la Direction Générale de Développement est indispensable pour maintenir et développer davantage les effets bénéfiques du présent projet. Les problèmes à résoudre dans l'immédiat sont donc l'approvisionnement des fonds d'activités qui sont nécessaires pour continuer les activités de soutien aux pêcheurs. Par conséquent, une budgétisation adéquate par un organisme hiérarchiquement supérieur pour la Direction Générale de Développement est souhaitable.

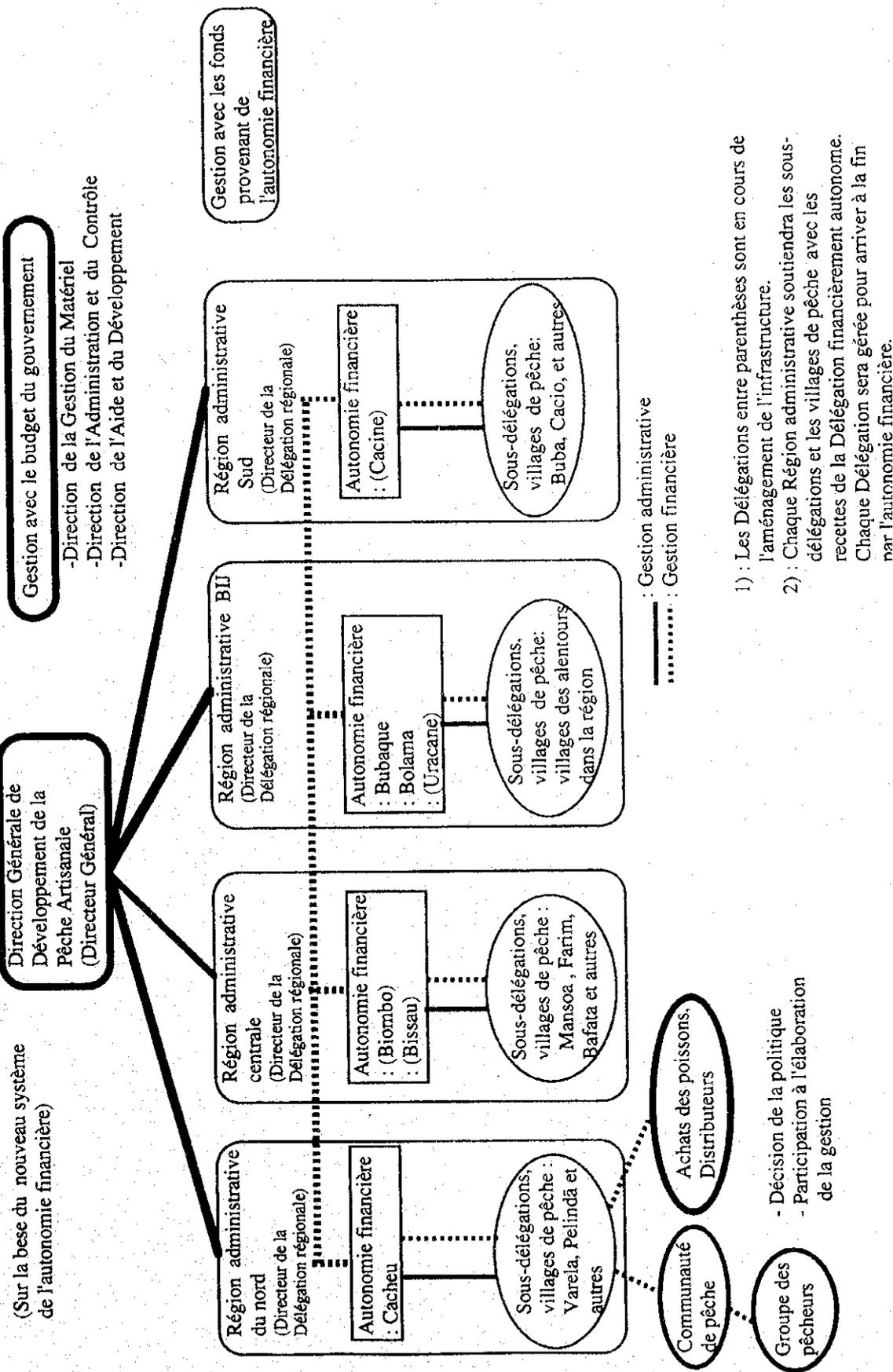
b) Suggestions

Amélioration du rôle de la Direction Générale de Développement et du système d'exploitation des centres de pêche régionaux

Afin de pouvoir alléger les charges financières et les charges de travail de la Direction Générale de Développement, et améliorer l'efficacité et activer les fonctions administratives, il est essentiel d'améliorer et renforcer le système de chaque Délégation Régionale sur les 2 points ci-dessous :

1. Passation à l'autonomie financière de chaque Délégation Régionale sur la base du plan de maintien et de gestion à moyen terme, et les objectifs à long terme de la Direction Générale de Développement susmentionnés, séparation progressive des organismes gouvernementaux, et obtention des frais de fonctionnement sur la base du principe de fonctionnement adapté à des particularités de chaque Délégation Régionale.
2. Etablissement d'une organisation de fonctionnement régionale (structure administrative) capable de mettre en valeur la participation et les avis des pêcheurs de la région dans chaque région, et établissement d'un système basé sur les communautés de pêche cohérents avec le régime social de la région concernée (se reporter l'avant-projet de l'organisation de fonctionnement à la page suivante).

Figure 5-1 SYSTEME DE GESTION ET DE CONTROLE



- 1) : Les Délégations entre parenthèses sont en cours de l'aménagement de l'infrastructure.
- 2) : Chaque Région administrative soutiendra les sous-délégations et les villages de pêche avec les recettes de la Délégation financièrement autonome. Chaque Délégation sera gérée pour arriver à la fin par l'autonomie financière.

ANNEXES

1 MEMBRES DE LA MISSION

1.	Chef de mission	Atsushi OKUMA	Responsable technique de l'agriculture, la forêt et de la pêche, Bureau de la coopération des pêches étrangères, Division internationale, Département des pêches océaniques, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche
2.	Gestion du projet	Kazuki TAKEUCHI	Coordinateur en Chef, Division Etude du Plan de Base Etude et Conception de la Coopération Financière non-remboursable, JICA
3.	Chef des ingénieurs-conseils/ Plan de développement de la pêche	Nobuo ITOI	Overseas Agro-Fisheries Consultants; CO., LTD.
4.	Bateaux• engins de pêche	Shinshichi ARIMA	Overseas Agro-Fisheries Consultants CO., LTD.
5.	Interprète	Sakae FUNABASHI	Overseas Agro-Fisheries Consultants CO., LTD.

2 PROGRAMME DE L'ETUDE SUR PLACE

N°	Date		Itinéraire et contenu de l'étude	
			Membres gouvernementaux	Membres consultants
1	23/10	dim	Tokyo -> Rome (obtention des documents sur la Guinée-Bissau auprès de la FAO)	
2	24	lun	Rome -> Dakar	
3	25	mar	visite de courtoisie à l'Ambassade et la JICA	
4	26	mer	Dakar -> Bissau	
5	27	jeu	visite de courtoisie au Ministère de la Pêche, discussions	
6	28	ven	Bissau -> Uracane -> Uno -> Bubaque	
7	29	sam	étude à Bubaque (projet suédois)	
8	30	dim	continuation de l'étude; discussion sur le contenu de la requête	
9	31	lun	Bubaque -> Bolama (étude), -> Bissau	
10	1/11	mar	révision des documents recuillis	
11	2	mer	Bissau (visite à l'atelier de conteneurs), élaboration du PV	
12	3	jeu	signature du PV	
13	4	ven	Bissau -> Dakar	discussions du contenu détaillé des équipements demandés
14	5	sam	Dakar -> Paris	étude sur distribution des produits de pêche
15	6	dim	Paris	révision des documents
16	7	lun	Tokyo	Bissau <-> Cacine
17	8	mar		Cacheu (étude)<-> Bissau
18	9	mer		discussions de confirmation sur système de gestion et d'entretien
19	10	jeu		recueil de documents statistiques sur la pêche artisanale
20	11	ven		confirmation globale, recueil de documents sur les prix des produits
21	12	sam		Bissau <-> Farim (étude)
22	13	dim		révision des documents
23	14	lun		Bissau -> Dakar (rapport à l'Ambassade et la JICA)
24	15	mar		Dakar -> Paris
25	16	mer		Paris
26	17	jeu		Tokyo

3 LISTE DES PERSONNES CONCERNEES ET RENCONTREES

(1) République de Guinée-Bissau

Sr. Eduardo Fernades	Ministre des Pêches
M. Cirilo Vieira	Directeur; Direction Générale du Développement de la Pêche Artisanale
M. A.R. Embalo	Directeur du Département Appui et Développement de la même Direction
M. Lars Olof Elliasson	Directeur du Projet ASDI (projet suédois) de la même Direction
M. Abel Nandigna	Directeur du Projet de Bolama, de la même Direction
M. M. Manc	Directeur du Projet de Bubaque, de la même Direction
M. Luis Nabecuntche	Directeur du Projet de Cacine, de la même Direction
M. Sano Sousa Funa	Directeur du Proejt de Cachew, de la même Direction
M. Tohma Hayashi	Expert, JICA

(2) République du Sénégal

Dr. Nafissatou N. Traware	Chef, CAMP
M. Yugo Motoyama	Expert, JICA
Mme Keiko Yamada	Troisième secrétaire
M. Mutsukazu Ono	Chef de bureau au Sénégal, JICA
M. Masaji Tomita	Bureau au Sénégal, JICA

REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE
(PHASE II)

ETUDE DU CONCEPT DE BASE

PROCES-VERVAL DES DISCUSSIONS

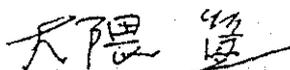
Sur la base de la requête présentée par le gouvernement de la République de Guinée Bissau, le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude du concept de base pour le Projet de Développement de la Pêche Artisanale (Phase II) (désigné ci-après par "le Projet") et a confié cette étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

La JICA a détaché en Guinée-Bissau du 23 octobre jusqu'au 7 novembre 1994 une mission d'étude dirigée par M. Atushi, OKUMA, Division internationale, Département des pêches océaniques, Agence de la Pêche, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche.

La mission d'étude a procédé à des discussions avec les personnes concernées par le Projet, et a effectué une étude sur place dans les zones du Projet.

Sont joints aux Annexes les résultats des discussions et de l'étude sur place et le contenu confirmé par les deux parties. Après retour de la mission d'étude, il a été convenu que la mission soumettra les résultats de l'étude du concept de base aux gouvernements respectifs.

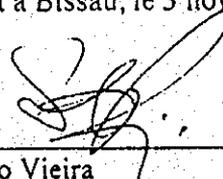
Fait à Bissau, le 3 novembre 1994



Atsushi OKUMA

Chef de Mission de l'Etude

Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



Cirilo Vieira

Directeur Général du
Développement
de la Pêche Artisanale
Ministère de la Pêche

Annexe-I

1. Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif de rendre la pêche plus efficace par l'amélioration technique de la pêche artisanale et d'améliorer le niveau de vie des pêcheurs artisanaux en leur fournissant des moteurs de bateaux de pêche, des engins et équipements de pêche, et des équipements de soutien en vue d'améliorer la pêche à Bissau et dans les zones de Bafata, Buba, Biombo, Bubaque, Bolama, Cacheu, Cacine, et Mansoa.

2. Zone du Projet

Les zones sont indiquées dans l'Annexe-II.

3. Ministère de tutelle et agence d'exécution

Ministère de tutelle	: Ministère de la Pêche
Agence d'exécution	: Direction Générale du développement de la Pêche Artisanale

4. Contenu de la requête du gouvernement de la République de Guinée-Bissau

- (1) La requête présentée par le gouvernement de la République de Guinée-Bissau a été clairement confirmée comme indiquée dans l'Annexe-III à travers une série de discussions et l'étude sur place avec les responsables du gouvernement de Guinée-Bissau chargés du Projet.
- (2) Les deux parties se sont mises d'accord que le contenu final de la requête sera définie à travers l'examen fait au Japon sur la base des résultats et informations obtenus par l'étude sur place relatifs au contenu de la requête.

5. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau a bien entendu, y compris les points suivants, le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission d'étude.

- (1) La Coopération financière non-remboursable du Japon est accordée sous forme d'assistance financière qui permet de disposer des fonds pour l'approvisionnement

大隈 篤

des produits et des services indispensables à l'exécution du projet défini dans l'Echange de Notes (E/N). Par conséquent, l'utilisation des fonds accordés par ladite coopération est strictement limitée aux objectifs définis par l'E/N.

- (2) Pour permettre un bon déroulement de l'exécution, la partie de Guinée-Bissau emploiera en principe le Consultant, en tant que consultant exécuteur du projet, sélectionné par la JICA pour l'étude du concept de base. Cette partie conclura de manière pareille le contrat avec la (les) société(s) japonaise(s) pour l'exécution du projet de la coopération financière non-remboursable du Japon. Tous ces contrats nécessitent l'approbation du gouvernement du Japon.
- (3) Les matériaux et services pour l'exécution du projet de la coopération financière non-remboursable seront approvisionnés conformément aux Directives applicables à la passation des marchés de produits et de services (1991) de la JICA.
- (4) En cas de réalisation de la coopération financière non-remboursable du Japon, le gouvernement de Guinée-Bissau s'engagera à prendre les mesures nécessaires mentionnées dans l'Annexe -IV pour la réalisation du projet.

6. Programme de l'étude

- (1) Le consultant continuera l'étude en Guinée-Bissau jusqu'au 14 novembre.
- (2) La JICA synthétisera en français les résultats de la présente étude dans un rapport de l'étude du concept de base qui sera présenté au gouvernement de Guinée-Bissau vers fin mars 1995.

7. Utilisation des équipements et matériaux et du fonds de roulement

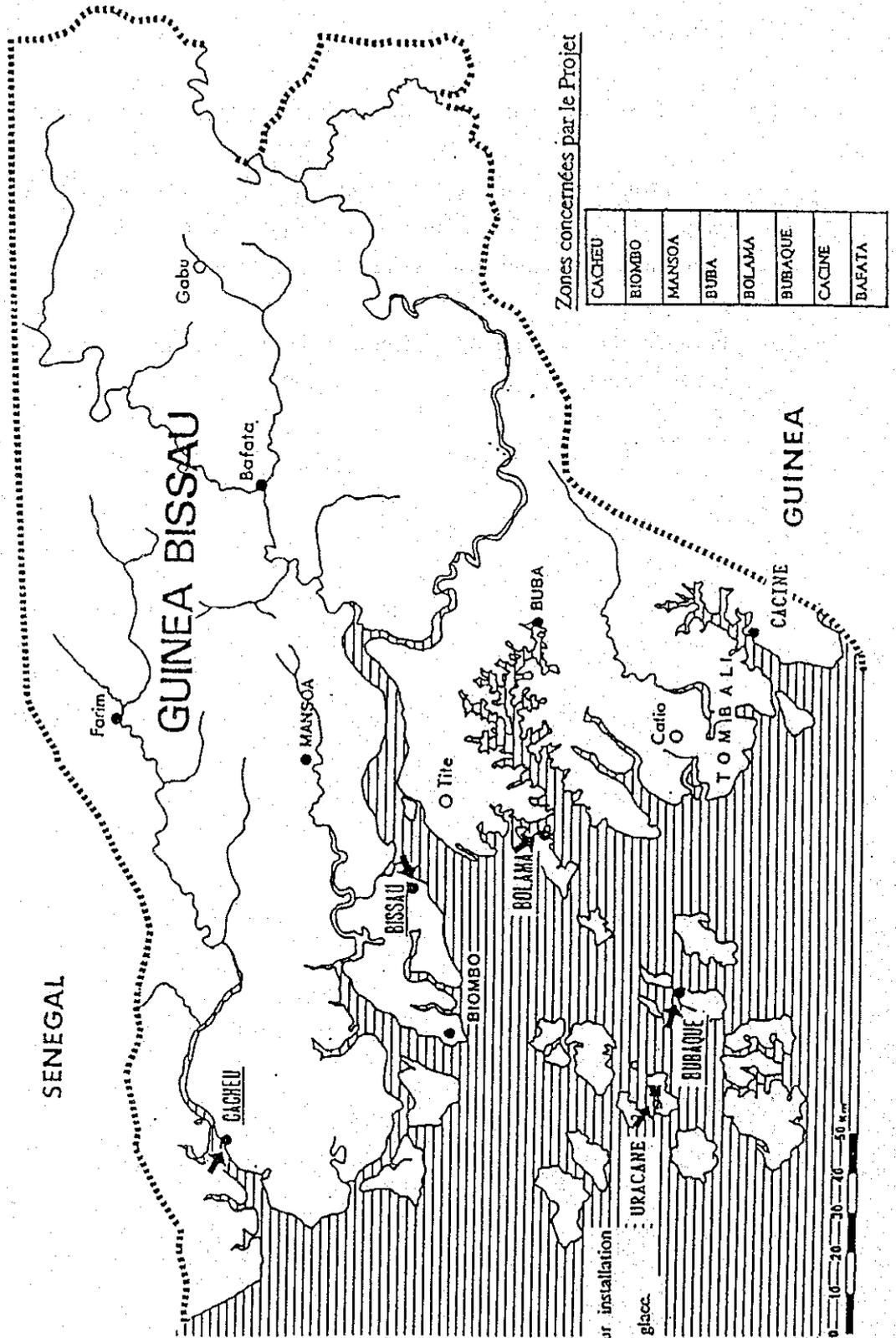
Si les équipements et matériaux sont fournis dans le cadre du Projet, la République de Guinée-Bissau prendra les mesures nécessaires afin de garantir ce qui suit:

- (1) Distribution directe des équipements et des matériaux de production tels que moteurs hors-bord, engins et équipements de pêche, bateaux de pêche etc. aux pêcheurs (dans les zones du Projet) indiqués dans le rapport du Projet.
- (2) Vente des équipements et des matériaux à des prix appropriés.

- (3) Dépôt de l'argent total, converti en monnaie locale, obtenu par la vente ou le crédit-bail des équipements sur un compte spécial ouvert en tant que fonds de contrepartie.
- (4) Utilisation dudit fonds pour le développement de la pêche artisanale.
- (5) L'utilisation dudit fonds devra s'effectuer dans le cadre de consultations préalables avec le Gouvernement du Japon, sous forme de soumission à priori de la méthode de gestion, mettant en évidence les objectifs de l'utilisation.
- (6) Présentation de rapports concernant l'utilisation du fonds sur demande du gouvernement du Japon.

Annexe-II

- : Points de l'activités de pêche
- : Zones concernées par l'étude



Lieu demandé pour installation de fabrication de glace. URACANE

大隈篤

e

Annexe-III

Sur la base de la requête soumise par la République de Guinée-Bissau, les équipements et matériaux définis par la présente étude sont les suivants (suivant l'ordre de priorité) :

- Installations de fabrication de glace (y compris chambre froide à glace et groupe électrogène domestique)
- Engin de pêche et équipement
- Moteur hors-bord diesel
- Moteur hors-bord à essence
- Pièces pour moteur hors-bord
- Modèle coupé pédagogique du moteur hors-bord diesel
- Bateau utilitaire en FRP
- Bateau de pêche (Pour entraîner les pêcheurs)
- Outillages de réparation
- Voiture tout terrain 4 x 4
- Pick-up 4 x 4
- Camion 4 x 4
- Instruments de navigation

Annexe-IV

Mesures à prendre par le gouvernement de la République de Guinée-Bissau en cas de réalisation du Projet.

- (1) Assurer le stockage pour les équipements et matériaux, et le terrain pour installer le matériel, défricher et niveler ce terrain, et éliminer les obstacles de ce terrain
- (2) Procéder aux formalités nécessaires à la réalisation du projet avant de commencer les opérations du Projet
- (3) Payer à la banque japonaise les commissions qui pourront être occasionnées lors des opérations définies dans l'Arrangement bancaire
- (4) Assurer le débarquement, la détaxation et le dédouanement rapides des équipements et des matériaux fournis au port de Guinée-Bissau ainsi que le transport intérieur du pays
- (5) Exonérer les japonais participant à l'exécution du Projet des droits de douane, des impôts nationaux de Guinée-Bissau et des autres prélèvements fiscaux
- (6) Accorder aux japonais s'occupant de l'approvisionnement des équipements et des matériaux et des services les facilités pour entrée et séjour en Guinée-Bissau conformément au contrat vérifié
- (7) Assurer le budget nécessaire à la gestion et l'entretien du matériel accordé par le don
- (8) Prendre en charge de tous les frais nécessaires qui n'entrent pas dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.

5 BILANS

Bilan [1] Pêcheurs généraux

[A] Investissements initiaux

(1) Moteur hors-bord: Diesel, 27 ch	PG 39.000.000 (Prix de vente par le gouvernement)
(2) Engin de pêche: 10 pièces de filet barrage fixe	PG 34.144.500 (Prix de vente par le gouvernement)
(3) Bateau: Pirogue en bois	PG 70.000.000
Total	<u>PG 143.144.500</u>

[B] Revenus

- (1) Captures 200 à 400 kg/4 jours (1 marée)
En moyenne 300 kg/4 jours (1 marée)
- (2) Prix du poisson PG17.500/kg (Prix de vente à Bubaque du poisson de classe moyenne)
- (3) Nombre moyen de marées par mois: 4 fois/mois

$$\text{Revenus (moyens mensuels)} = 300 \text{ kg} \times \text{PG}17.500/\text{kg} \times 4 \text{ fois/mois} \\ = \underline{\text{PG } 210.000.000}$$

[C] Dépenses

- (1) Frais de carburant: PG 4.500/l x 5 l/h x 20h/marée x 4 fois/mois
= PG 1.800.000/mois
- (2) Frais de lubrifiant: PG 35.000/l x 5 l/3 mois
≈ PG 59.000/mois
- (3) Frais de glace: PG 500/kg x 1.000 kg/marée x 4 fois/mois
= PG 2.000.000/mois
- (4) Frais de personnel: PG 50.000/personne.mois x 4 personnes
= PG 2.000.000/mois
- (5) Frais d'entretien: 5% des investissements initiaux/an
= PG 143.144.500 x 0.05 ÷ 12 mois
= PG 600.000/mois

Dépenses (moyennes mensuelles)	<u>PG 6.459.000/mois</u>
--------------------------------	--------------------------

$$\text{Bilan (moyenne mensuelle)} = [\text{B}] - [\text{C}] \\ = \text{PG } 210.000.000 - \text{PG } 6.459.000 \\ = \text{PG } 143.541.000/\text{mois}$$

Remboursement de l'emprunt pour les investissements initiaux

- (1) Nombre de mois nécessaires pour le remboursement de l'emprunt au cas où 100% des revenus sont affectés au remboursement:
 $\text{PG } 143.144.500 \div 14.541.000 = 9,8 \text{ mois} \approx 10 \text{ mois}$
- (2) Nombre de mois nécessaires pour le remboursement de l'emprunt au cas où 50% des revenus sont affectés au remboursement:
 $\text{PG } 143.144.500 \div (14.541.000 \div 2) = 19,7 \text{ mois} \approx 20 \text{ mois}$

Bilan [2] Mareyeurs (possédant une grosse pirogue)

[A] Revenus

Les mareyeurs possédant une grosse pirogue achètent le poisson aux pêcheurs contractants sous forme de troc en les approvisionnant en marchandises nécessaires (engins de pêche, denrées alimentaires, nécessités de la vie, etc.); les pêcheurs se trouvent ainsi dépendants de ces mareyeurs en ce qui concerne la plupart de leur vie. En moyenne, chaque mareyeur est sous contrat avec 10 à 15 pêcheurs pratiquant la pêche avec filet barrage fixe.

Captures achetées à chaque tournée = 1.500 kg; en moyenne 4 tournées/mois;
prix de vente = PG 17.500/kg

Revenus moyens mensuels = 1.500 kg/tournée x 4 fois/mois x PG 17.500/kg
= PG 105.000.000

[B] Dépenses

- (1) Frais d'achat de poisson: PG 17.500 x (1/3 à 1/4) x 4 fois/mois x 1.500 kg
= PG 35.000.000 à PG 26.250.000
(La valeur des articles échangés contre le poisson correspond à 1/3 à 1/4 du prix de vente du poisson)
- (2) Frais de glace: PG 500/kg x 3.000 kg/tournée x 4 fois/mois
= PG 6.000.000/mois
- (3) Frais de carburant: PG 4.500/l x 5 l/h x 24 h/tournée x 4 fois/mois
= PG 2.160.000/mois
- (4) Frais de lubrifiant: PG 35.000/l x 5 l/2 mois
= PG 87.500/mois
- (5) Frais de personnel: PG 1.000.000/personne.mois x 3 personnes
= PG 3.000.000/mois
- (6) Frais d'entretien: 5% du (prix de la pirogue + prix du moteur hors-bord)/an
= (PG 100.000.000 + PG 78.000.000) x 0.05
÷ 12 mois
= PG 742.000/mois
- (7) Frais d'amortissement: (Prix de la pirogue + prix du moteur hors-bord)
÷ 5 ans ÷ 12 mois
= (PG 100.000.000 + PG 78.000.000) ÷ 5
÷ 12 mois
= PG 2.967.000/mois

Dépenses (moyennes mensuelles) PG 49.956.500 à PG 41.206.500/mois

Note) Il a été supposé que le prix d'une pirogue (grosse pirogue) est de PG 100.000.000/unité et celui d'un moteur hors-bord le double du prix de vente aux pêcheurs.
En ce qui concerne le poste (7) "Frais d'amortissement", le montant est récupéré en tant que fonds du projet.

Bilan

- (1) Lorsque le prix d'achat des marchandises troquées/prix d'achat de poisson est égal à 1/3:
PG 105.000.000 - PG 49.956.500 = PG 55.043.500
- (2) Lorsque le prix d'achat des marchandises troquées/prix d'achat de poisson est égal à 1/4:
PG 105.000.000 - PG 41.206.500 = PG 63.793.500

Bilan [3] Bateau de formation de pêcheurs

[A] Revenus: Captures par la pêche de formation pratique (poissons démersaux)
300 kg à 500 kg/opération (4 jours)
Nombre d'opérations par mois = 4 à 6 fois
Valeur du poisson = PG 20.000/kg
Revenus moyens mensuels
= 400 kg/opération (en moyenne) x 5 fois/mois x PG 20.000/kg
= PG 40.000.000

[B] Dépenses

(1) Frais de carburant: Consommation de gas-oil/opération
= 14 l/h x (1.5 h x 2 fois + 1h x 2 fois x 3 jours
+ 3 h x 2 fois)
= 210 l

PG 4.500/l x 210/marée x 5 fois/mois
= PG 4.725.000/mois

(2) Frais de lubrifiant: PG 35.000/l x 6 l/3 mois = PG 70.000/mois

(3) Frais de glace: PG 500/kg x 1.000 kg/marée x 5 fois/mois
= PG 2.500.000/mois

(4) Frais de personnel:
Maître de pêche : PG 10.000.000/mois x 1 personne
= PG 1.000.000/mois
*) Pêcheurs expérimentés: PG 500.000/mois x 4 personnes
= PG 2.000.000/mois
Pêcheurs formés: PG 300.000/mois x 4 personnes
= PG 1.200.000/mois

(5) Frais d'entretien: Bateau de formation PG 600.000.000 x 0.05/an + 12 mois
= PG 2.500.000/mois

Engins de pêche PG 30.000.000 x 0.05/an + 12 mois
= PG 125.000/mois

(6) Frais de nourriture, etc.: PG 20.000/personne x 9 personnes x 5 fois/mois
= PG 900.000/mois

Dépenses (moyennes mensuelles) PG 150.020.000/mois

Bilan = [B] - [A] = PG 40.000.000 - PG 15.020.000 = PG 24.980.000/mois

Gestion du bateau de formation de pêcheurs et transfert de la propriété:

Le bateau de formation de pêcheurs, prévu dans le cadre du présent projet, sera cédé (à titre onéreux) au maître de pêche (ou à la communauté de pêcheurs) au bout de la période de formation de 5 ans, ceci pour clarifier la responsabilité de l'entretien et de la gestion de l'exploitation pendant la formation sur le bateau, animer l'ardeur du responsable (maître de pêche) pour le travail et essayer en même temps de réduire le coût encouru par la Délégation Régionale de la Direction Générale de Développement.

Plan de remboursement de l'emprunt pour les investissements initiaux par le maître de pêche:

Prix du bateau de formation:	PG 600.000.000
Prix des engins de pêche	: PG 60.000.000 (PG 30.000.000/2.5 ans x 2 fois)
<u>Total</u>	<u>PG 660.000.000/5 ans ... (récupérés en tant que fonds du projet)</u>

Pour le remboursement sur 5 ans,

le montant mensuel de remboursement = $PG\ 660.000.000 \div 5\ ans \div 12\ mois$
= PG 11.000.000/mois

Note): *) Les pêcheurs "expérimentés" sont des pêcheurs ayant fini leur formation de 6 mois. Ils seront à bord du bateau de formation en tant que pêcheurs expérimentés pendant les derniers six mois.

Revenus (moyens mensuels) - Montant mensuel de remboursement
= $PG\ 24.980.000 - PG\ 11.000.000 = PG\ 13.980.000/mois$; ce montant sera affecté aux frais de construction de pirogues en bois (pour les pêcheurs recevant une formation indépendante).

Prix d'une pirogue: PG 70.000.000

Durée de construction (en mois) d'une pirogue en bois (durée de mise en réserve de fonds)

= $PG\ 70.000.000 \div PG\ 13.980.000/mois \approx 5\ mois$

(Il est donc possible de construire une pirogue par six mois.)

[4] Remboursement de l'emprunt pour les investissements initiaux par les pêcheurs formés, après leur indépendance

Investissements initiaux

(1) Pirogue en bois	: PG 70.000.000
(2) Moteur hors-bord diesel, 27ch	: PG 39.000.000
(3) Engins de pêche	: PG 30.000.000
<u>Total</u>	<u>PG 139.000.000</u> (récupéré en tant que fonds du projet)

En cas de remboursement sur 2 ans:

$PG\ 139.000.000 \div 24\ mois = PG\ 5.792.000/mois$

En cas de remboursement sur 1 an:

$PG\ 139.000.000 \div 12\ mois = PG\ 11.584.000/mois$

Tableau récapitulatif du programme de formation de pêcheurs (pour chaque bateau de formation)

		Maître de pêche	Pêcheurs expérimentés	Pêcheurs formés	Nombre de pirogues en bois construites
1ère année	1ère moitié	M.P.	-	Groupe A	
	2e moitié	M.P.	Groupe A	B	1 pour Gr. A
2e année	1ère moitié	M.P.	B	C	1 pour Gr. B
	2e moitié	M.P.	C	D	1 pour Gr. C
3e année	1ère moitié	M.P.	D	E	1 pour Gr. D
	2e moitié	M.P.	E	F	1 pour Gr. E
4e année	1ère moitié	M.P.	F	G	1 pour Gr. F
	2e moitié	M.P.	G	H	1 pour Gr. G
5e année	1ère moitié	M.P.	H	I	1 pour Gr. H
	2e moitié	M.P.	I	J	1 Pour Gr. I
6e année	1ère moitié	M.P.	J	-	1 pour Gr. J
		Total	10 groupes (40 personnes/5 ans)		Construction de 10 pirogues

6 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

Nom officiel du pays	République de Guinée-Bissau
----------------------	-----------------------------

Données générales					
Régime politique	République	*1	Superficie	36.000 km ²	*1
Chef d'Etat	Président Joao Bernardo VIEIRA	*1	Population	1.072.000 habitants (1993)	*1
Date de l'indépendance	Le 10 septembre 1974	*1	Capitale	Bissau	*1
Ethnies	Balantes (30%), Foulas (20%), Mandjacques (14%)	*1	Villes principales	Farim, Gabu, Bafata, Mansoa, Catio	*1
		*1	Population active	403.000 (1983)	*1
Langue, langue officielle	Portugais	*1	Enseignement obligatoire	ans (1992)	*2
Religion	Animisme (65%), islam (30%), catholique (5%)	*1	Taux de scolarité à l'enseignement primaire	45,0% (1990)	*2
Affiliation à l'ONU	Septembre 1974	*1	Taux d'alphabétisation	36,0% (1990)	*1
Affiliation à la Banque Mondiale et au FMI	Mars 1977	*1	Densité de la population	28,0 personnes/km ² (1992)	*2
			Taux de croissance démographique	2,38% (1993)	*2
			Espérance de vie	Moyenne: 47,03 Homme : 45,4 Femme : 48,7	*1
			Taux de mortalité des enfants de mois de 5 ans	122,1/1000 (1993)	*1
			Volume d'approvisionnement en calorie	2.240 cal/jour/personne (1990)	*2

Données économiques					
Monnaie	Peso bissau-guinéen	*1	Volume du commerce extérieur	(1993) Exp. : 16,0 millions de dollars Imp.: 62,0 millions de dollars	*3 *2
Taux de change (1 dollar US)	1 dollar US = 15.369 (décembre)	*3	Taux de couverture d'importation	-% (1993)	*4
Exercice budgétaire	Du janvier au décembre	*1	Principaux articles exportés	Noix de cajou, arachide, poisson, palme	*1
Budget d'Etat	(1992)	*2	Principaux articles importés	Biens de production, biens de consommation, aliments semi-finis, denrées alimentaires	*1
Recettes	1.348 millions de dollars	*2	Exportation au Japon	0,2 million de dollars (1992)	*5
Dépenses	447,2 millions de dollars	*2	Importation du Japon	5,0 millions de dollars (1992)	*5
Balance commerciale	-43,4 millions de dollars (1992)	*2			

Données économiques				
Montant reçu de l'aide publique au développement	107.00 millions de dollars (1992)	*2	Montant total de la réserve de devises	20,69 millions de dollars (1994) *1
P.I.B.	220.00 millions de dollars (1992)	*4	Solde de la dette extérieure	634,0 millions de dollars (1992) *4
P.I.B. par habitant	180.0 dollars (1991)	*4	Taux du remboursement de la dette extérieure	93,4% (1992) *4
Répartition du P.I.B. par secteur	Agriculture 46,0% (1991) Industrie et industrie minière 12,0% (1991) Services 42,0% (1991)	*2	Taux d'inflation	91,9% (1992) *2
Emploi par secteur	Agriculture 82,0% (1992) Industrie et industrie minière 4,0% (1992) Services 14,0% (1992)	*2		*1
Taux de croissance économique	3,1% (1992)	*4	Plan de développement national	*5

*6

Données météorologiques (Moyenne sur la période de 1967 à 1983) Lieu: (Altitude 40 m)													
Mois	jan.	fev.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	moyen/total
T° max.	26,0	27,0	27,0	27,0	29,0	31,0	31,0	31,0	32,0	32,0	30,0	27,0	29,1°C
T° min.	18,0	17,0	18,0	18,0	20,0	23,0	24,0	24,0	24,0	24,0	23,0	19,0	21,0°C
T° moy.	22,0	22,0	22,5	22,5	24,5	27,0	27,5	27,5	28,0	28,0	26,5	23,0	25,0°C
Précipt.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,0	89,0	254,0	132,0	38,0	3,0	8,0	45,1 mm
Saison	Saison sèche						Saison pluviale				Saison sèche		

*7

Résultat de l'aide publique au développement (O.D.A.) du Japon (Montant des coopérations financières, calculé sur la base des accords. Unité: cent millions de yen)				
Item/Année	1989	1990	1991	1992
Coopération financière non-remboursable	2.043,46	2.382,47	2.515,30	2.699,97
Coopération technique	2.146,74	1.989,63	2.050,70	2.194,95
Coopération financière remboursable	5.161,42	5.676,39	7.364,47	5.852,05
Montant total	9.351,62	10.048,49	11.930,47	10.746,97

*7

Résultat de l'aide publique au développement (O.D.A.) du Japon pour la Guinée-Bissau (Montant net des dépenses. Unité: million de dollars)				
Item/Année	1989	1990	1991	1992
Coopération financière non-remboursable	0,08	0,06	0,03	0,06
Coopération technique	1,18	3,02	2,82	2,64
Coopération financière remboursable	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant total	1,26	3,08	2,85	2,70

*8

Résultat des coopérations économiques des pays de l'O.C.D.E.						
(Montant net des dépenses. Unité: million de dollars)						
	Don (1)		Coopération remboursable (2)	Aide publique au développement (ODA) (1)+(2)=(3)	Autres capitaux gouvernementaux et privés (4)	Montant total des coopérations économiques (3)+(4)
		Coopération technique				
Bilatéral (Principaux pays offrant)	57,90	39,70	1,30	98,90	0,50	99,40
1. Portugal	16,40	13,40	0,00	29,80	0,00	29,80
2. Suède	10,20	9,30	0,00	19,50	0,00	19,50
3. Pays-Bas	8,20	7,60	0,00	15,80	0,00	15,80
4. France	6,20	3,30	-0,10	9,40	0,00	9,40
Multinational (Organisations principales d'aide)	20,60	11,30	25,20	57,10	-0,40	56,70
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	1,00	0,00	0,00	1,00	3,30	4,30
Total	79,50	51,00	26,50	157,00	3,40	160,40

*9

Organisme de réception d'aides	
Coopération technique	Ministère des Affaires Etrangères
Coopération non-remboursable	
JOCV (Volontaires de coopération du Japon)	

- Note: *1 The World Factbook (C.I.A.)
 *2 Human Development Report (UNDP)
 *3 International Financial Statistics (IMF)
 *4 World Debt Tables (WORLD)
 *5 Dernier Aperçu des Pays du Monde (Tokyo Shoseki)
 *6 World Weather Guide
 *7 Japan's ODA (Rapport Annuel)
 *8 Geographical Distribution of Financial Flows of Developing Countries (OECD/OCDE)
 *9 Informations sur la coopération par pays (JICA)

JICA